SMICTOM Nord Alsace AGISSONS POUR LE ZÉRO DÉCHET	INSTRUCTION A SUIVRE POUR L'APPORT D'AMIANTE LIE A L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX DE WINTZENBACH / SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ	Date :18/10/2022 Réf. : INS 09 Version : 05 Page : 1/2

❖ Déchets autorisés :

- **Plaque d'amiante lié (de type éternit)**
- **Fibrociment**
- **Plaque de vinyle ou PVC amianté**

❖ Déchets interdits :

- **Amiante friable (amiante projeté)**
- **Les plaques d'amiante lié où fibrociment à l'état friable**



❖ Démarches administratives :

- **Attestation de provenance du déchet :** Le producteur doit se munir d'une attestation établie par la mairie de sa commune précisant l'origine (l'adresse du chantier) de l'amiante lié.
- **Fiche d'information préalable :** ce document est transmis sur demande ou disponible sur notre site internet (www.smictom-nord67.com), il est à compléter et à signer par le demandeur. Cette fiche d'information est à retourner au SMICTOM Nord Alsace ou à l'ISDND qui la validera. La fiche d'information préalable signée par les 2 parties est retournée au demandeur.
- L'attestation et la Fiche d'Information Préalable sont valides une année.

❖ Conditionnement des déchets :

- **Uniquement en big bag :** les big bags sont fournis **gratuitement** par le SMICTOM Nord Alsace, ils sont disponibles sur les sites suivants :

Au siège du SMICTOM Nord Alsace : 54 rue de l'Industrie BP 40 081 67162 WISSEMBOURG Tel : 03.88.54.84.00 Fax: 03.88.54.35.29	**A l'accueil du ISDND de Wintzenbach/Schaffhouse-près-Seltz :** RD 468 67470 WINTZENBACH Tel : 03.88.86.18.22	**A la déchèterie de Niederbronn-les-Bains** : **uniquement sur Bon de Commande** à demander lors de l'établissement de la Fiche d'Information Préalable ZI du Sandholz 67110 NIEDERBRONN-LES-BAINS Tel : 03.88.09.61.90

- **Taille des big bags :**

		TARIF
⇨ **Petit modèle :**	L 1600 x l 1100 x H 500 mm	**15 €/ TTC**
⇨ **Grand modèle :**	L 2600 x l 1200 x H 300 mm	**20€/ TTC**
⇨ **Modèle cube :**	L 1000 x l 1000 x 1000 mm	**10€/ TTC**

Les big bags non utilisés et non restitués au SMICTOM seront facturé au tarif comme indiqué.

Ce sont des big bags spécifiques amiante, tout autre conditionnement sera REFUSE

Document vérifié et validé par
La Direction
Visa

❖ *Conseils pour la manipulation des déchets amiantés (chez le particulier)*

- **L'amiante est un matériau très dangereux pour la santé,** il est conseillé de faire réaliser les manipulations par un professionnel formé et équipé
- **Il faut réduire au maximum la création et la dispersion de poussière :**
 - ⇨ Ne pas casser les plaques
 - ⇨ Ne pas découper ni percer des éléments amiantés
- **Aérer au maximum, si les matériaux sont à l'intérieur d'un bâtiment**

Information sur les mesures de sécurité à prendre : www.inrs.fr rubrique « amiante »

❖ *Mise en bigbag des déchets :*

- **Les déchets doivent être mis dans les bigbag prévus à cet effet**
- **Ces bigbag doivent être bien fermés**
- **Les sangles des bigbag doivent rester accessibles**
- **Les bigbag doivent être livrés sur remorque ou camion plateau pour une accessibilité aérienne des engins de déchargement**
- **Il est interdit de livrer des bigbag dans un véhicule (voiture et camionnette)**
 - ⇨ **NON RESPECT DES CONSIGNES = IMPOSSIBILITE DE DECHARGEMENT**

Exemple de bonne pratique



❖ *Apports des déchets au ISDND:*

- **Uniquement sur Rendez Vous au** : 03.88.86.18.22 (à partir de la réception de la FIP valide)
 Prendre RDV 1 mois à l'avance.
- **Quand ?** une journée par mois définie par le SMICTOM.
 Aucun apport d'amiante n'est accepté en dehors de ce jour.
 Les dates d'apport sont maintenues sous réserve d'un minimum de 5 apports sur la journée.
- **Se présenter à l'accueil du ISDND à l'heure du RDV**
- Réalisation du contrôle administratif et pesée du véhicule, prendre connaissance **des consignes de sécurité et d'environnement sur le site**
- Se rendre au lieu de déchargement selon le plan fourni à l'entrée du site, un gilet de sécurité est obligatoire
- Garer le véhicule sur la zone de stationnement et attendre l'autorisation des agents
- Retourner à l'accueil pour la pesée à vide et l'établissement du ticket de pesée

❖ *Coût des apports:*

- **Le coût de traitement des déchets amiantés est fixé à 420€ TTC la tonne.**
- **1 tonne gratuite par an pour le particulier et les communes**